

**Intervention de Patrice MARTIN-LALANDE**

Député de Loir-et-Cher

Rapporteur spécial du budget des « médias »

**dans la discussion générale de la proposition de loi « relative à la  
régulation du système de distribution de la presse »**

Assemblée nationale

mardi 5 juillet 2011

\*

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Mes cher(e)s collègues,

Avec les « États généraux de la presse », jamais l'analyse des problèmes n'avait été si approfondie et jamais la concertation pour la recherche des solutions n'avait été poussée si loin. Grâce à cette vision stratégique partagée, **chacun a pu, en 2009, prendre dans la clarté des engagements très précis pour assurer l'avenir de la presse écrite dans l'univers numérique.**

**Le Président de la République a pris des engagements sans précédent: jamais l'État n'avait apporté une aide directe aussi élevée à la presse!** Entre 2009 et 2010, les aides budgétaires à la presse ont en effet **augmenté de plus de 42%** pour passer de 325 à 462 millions d'euros. Et ce soutien spectaculaire a été maintenu depuis.

**L'État a tenu tous ses engagements. En revanche, la profession n'a pas encore réalisé tous ses engagements.** La crise économique explique une partie de ce retard. Mais il a aussi manqué la capacité à décider les réformes voulues.

**Le principal engagement de la profession qui reste à concrétiser est la réforme du système de distribution de la presse.** C'est cette réforme qui permettra en effet de **mieux rémunérer les diffuseurs de presse**, ce qui doit favoriser une plus large vente des journaux et publications.

Mais **pour réformer la distribution, il faut faire évoluer le statut du Conseil supérieur des messageries de presse** qui ne permet pas les prises de décision indispensables dans un secteur en crise. Cette réforme demande l'adoption par l'Assemblée nationale, dans les meilleurs délais, de la proposition de loi « *relative à la régulation du système de distribution de la presse* » que nous discutons aujourd'hui.

Je me réjouis que le Gouvernement ait inscrit ce texte à l'ordre du jour de notre session extraordinaire comme je le lui avais demandé en tant que rapporteur spécial du budget des « médias ». Après le travail de proposition qu'avait fait le président de l'Autorité de la concurrence, Bruno LASSERRE, il faut féliciter le sénateur UMP Jacques LEGENDRE, auteur du texte, et le rapporteur socialiste David ASSOULINE, pour leur travail « convergent » qui a permis **l'adoption de cette proposition de loi à la quasi-unanimité** des sénateurs le 5 mai dernier.

Les représentants des professionnels, que j'ai auditionnés ces dernières semaines, sont d'accord pour **ne pas chercher à corriger telle ou telle imperfection du texte adopté par le Sénat**. La priorité est ne plus attendre pour réformer le système de distribution de la presse!

La présente proposition de loi est jugée satisfaisante car elle **conjugue 3 principes**:

- **le principe coopératif** de la « loi Bichet » – qui est maintenu car il garantit l'impartialité de toute la chaîne de distribution et donc le pluralisme de la presse;
- **l'autorégulation** – qui sera incarnée par un Conseil supérieur des messageries de presse (CSMP) au rôle renforcé et à la composition resserrée, tout en accueillant enfin en son sein les diffuseurs;
- et **la régulation** – dont sera investie la nouvelle Autorité de régulation de la distribution de la presse (ARDP) qui donnera une force réglementaire aux décisions et tranchera les différends.

Cette nouvelle capacité de décision et de régulation du secteur de la distribution **permettra de mener la réforme pour dégager les marges nécessaires à une meilleure rémunération des diffuseurs.** C'est un des moyens les plus efficaces pour améliorer les ventes qui sont en France à un niveau inquiétant. **La survie économique de la presse imprimée se joue largement sur cette question.**

Cette meilleure rémunération des diffuseurs permettra de **mettre fin aux aides exceptionnelles à la presse décidées en 2009** dans l'attente de cette réforme. Cette loi permettra aussi à l'État de **rendre plus efficace l'utilisation des autres aides.**

Il n'y a **pas de meilleur moyen de faire respecter les valeurs coopératives** fondatrices de notre système de distribution **que de donner aux partenaires coopératifs les moyens de décider.**

L'objectif qui nous rassemble est bien d'**assurer le pluralisme de la presse à l'ère des défis numériques.**

Je vous remercie.

\*

\*\*